2022 DSOL 139 : Subvention (5000 euros) à l'association Silver Valley pour son action visant à favoriser l'émergence de projets innovants répondant aux besoins des seniors.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération s'inscrit dans le cadre du schéma 2022-2026 Seniors à Paris et concerne plus précisément la fiche action 5, relative au renforcement de l'engagement intergénérationnel, et la fiche action 18, qui concerne le développement de solutions de prise en charge innovantes et diversifiées pour favoriser le maintien à domicile. Il vise, en effet, à apporter un soutien financier à une action contribuant à favoriser le développement d'innovations et de dispositifs originaux dans le champ de la *Silver économie* .

Le projet concerné est porté par l'association **Silver Valley,** déclarée le 8 octobre 2010, dont l'objectif est d'encourager et de promouvoir l'invention, la mise au point, le développement et la diffusion de solutions innovantes au service des personnes âgées et de leurs aidants sur le territoire francilien.

Silver Valley rassemble aujourd'hui plus de 200 acteurs franciliens de la Silver économie, producteurs de biens et de services visant à répondre aux besoins et aux usages des seniors et de leur entourage. Ce réseau fédère des structures évoluant dans des secteurs d'activité très différents : santé, habitat, communication, transports, sécurité, services, distribution, loisirs... La mission principale de Silver Valley consiste, ainsi, à promouvoir le développement de dispositifs innovants en proposant à ses membres une offre globale de services autour de l'animation de réseau, la mise à disposition d'expertises diverses, et la mutualisation de moyens.

Depuis 2016, Silver Valley organise challenge intergénérationnel annuel, soutenu par divers partenaires issus des domaines de la santé et de l'enseignement supérieur, et par la Ville de Paris depuis 2018 . *Silver Awards 2022* est la septième édition de ce challenge rassemblant six équipes pluridisciplinaires intergénérationnelles avec pour objectif de concevoir un projet innovant en moins de 24 heures. Un jury composé de spécialistes de l'entreprise, de l'innovation et du « mieux vieillir » analysera les candidatures et désignera les trois équipes lauréates. Le concours est prévu les 18 et 19 novembre 2022 dans les locaux de la CNAV Île-de-France.

Compte-tenu de ces éléments et de la qualité du projet présenté par l'association concernée, je vous propose de lui attribuer, au titre de 2022, la subvention suivante pour un montant total de 5000 €.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2022 DSOL 139 : Subvention (5000 euros) à l'association Silver Valley pour son action visant à favoriser l'émergence de projets innovants répondant aux besoins des seniors.

Le Conseil de Paris

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations et en particulier son article 10.

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu le projet de délibération en date des par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silver Valley (Ivry-sur-Seine) au titre de l'année 2022 ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX au nom de la 4e commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5000 € est attribuée à l'association Silver Valley (Ivry-sur-Seine) (ParisAsso 191 596 – dossier 2022_09735) au titre de 2022.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.